



Colmar, le 8 février 2021

DESTINATAIRES

Bureau
SYNDICAT U.N.S.A.

DEPOT DES DEMANDES DE FORMATION CALENDRIER 2021

1- Demandes d'actions ponctuelles

Dates limites de dépôt	Dates de commission
1 ^{er} mars 2021	25 mars 2021
1 ^{er} avril 2021	22 avril 2021
1 ^{er} mai 2021	20 mai 2021
1 ^{er} juin 2021	1 ^{er} juillet 2021
1 ^{er} septembre 2021	16 septembre 2021
1 ^{er} octobre 2021	21 octobre 2021
1 ^{er} novembre 2021	25 novembre 2021
1 ^{er} décembre 2021	16 décembre 2021

Le formulaire de demande est disponible sur le kiosque intranet. Les demandes doivent être accompagnées :

- du programme de la formation
- de l'argumentation de l'agent quant à sa participation à la formation
- de la mention du nom de l'organisme, du coût, lieu et durée de la formation.

Aucune inscription ne pourra être effectuée avant validation de la prise en charge par la commission de formation

2- Demandes au titre du Compte Personnel de Formation (CPF)

Dates limites de dépôt	Dates de commission
15 mars 2021	22 avril 2021
15 septembre 2021	21 octobre 2021

3- Demandes au titre des dispositifs individuels (CFP – Bilans de compétences – VAE)

Dépôt dossier HCC	Dépôt dossier ANFH	Commission ANFH	CFP	BC	VAE
12 mai 2021	28 mai 2021	1 ^{er} juillet 2021	X	X	X
2 juillet 2021	17 juillet 2021	26 août 2021	X	X	X
17 septembre 2021	1 ^{er} octobre 2021	15 octobre 2021		X	X
15 octobre 2021	29 octobre 2021	9 décembre 2021	X	X	X

4- Les demandes des prises en charges d'Etudes promotionnelles

Dépôt des dossiers : 15 mars 2021 Commission : Avril 2021	Dépôt des dossiers : 15 septembre 2021 Commission : Octobre 2021
<ul style="list-style-type: none">- IADE (prépa conc. 2021 + EP 2022)- IBODE (prépa conc. 2021 + EP 2022)- Cadre de santé (prépa conc. 2021 + EP 2022)- Prép. Pharm. Hosp. (EP 2021)	<ul style="list-style-type: none">- Infirmier (EP 2022)- Aide-Soignant (EP 2022)

Les fiches explicatives des différents dispositifs et les formulaires de demandes sont disponibles sur le kiosque intranet de l'établissement.

Avant toute demande de prise en charge dans le cadre du CPF ou des dispositifs individuels (financée par l'ANFH), il est conseillé de prendre contact avec la cellule développement des compétences et formations de l'établissement afin d'étudier le projet.

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par Délégation,
le Directeur Adjoint

Signé

Jérôme DELSOL